



MAIRIE
DE
DRAILLANT

Heures d'ouverture :
Lu et Ma : 13h30 - 17h
Me : 9h - 12h
Ve : 14h - 18h

E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 08 février 2021

Présents : BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, DUCHEMIN Patrick, GENOUD Pascal, IRSCHFELD Stéphane, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAURICE Claude, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PONCET Jean-Marc, PRETI Julie, TAPIE Stéphane.
Monsieur Stéphane IRSCHFELD a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le réseau d'éclairage public nécessite un entretien, effectué par l'entreprise DEGENEVE.
Le contrat est arrivé à échéance au 31 janvier 2021.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau contrat d'entretien du réseau d'éclairage public à compter du 1^{er} février 2021.

DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION ET AU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire expose les projets de travaux et d'investissements dans la commune, à savoir : l'achat d'un tracteur tondeuse avec remorque et lame à neige, d'une épareuse (faucheuse-débroussailleuse), d'une caisse à outils, d'une machine à laver la vaisselle pour le réfectoire de la cantine, de blocs béton pour le parking du hangar communal, de stores pour une classe de l'école primaire, le remplacement des menuiseries du bâtiment communal, l'installation d'un nouveau columbarium dans le cimetière, des travaux et de la signalétique concernant la modification de l'éclairage public et le renouvellement du copieur multifonctions pour le secrétariat de mairie.
Afin de financer ces travaux et ces investissements, il propose de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil départemental et du Conseil régional.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les projets de travaux et d'investissements et autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions.

CONVENTION AVEC THONON AGGLOMERATION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES DEMANDES EN MATIERE D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les demandes de permis de construire, permis d'aménager et certificats d'urbanisme opérationnels sont instruits par le service urbanisme de Thonon Agglomération, pour le compte des communes, qui a souhaité encadrer son fonctionnement sous la forme d'une convention.
Le Conseil municipal, avec 12 voix pour et 2 abstentions, adopte la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et des certificats d'urbanisme et autorise le Maire à signer cette convention avec Thonon Agglomération.

ACQUISITION DE LA PARCELLE 106 AD 107

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la demande des enseignantes de l'école des Sources de disposer d'un terrain à proximité de l'école afin de pouvoir pratiquer l'éducation sportive avec les élèves.

Monsieur le Maire expose la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée 106 AD 107, d'une contenance de 864 m², située en face de l'école primaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ce terrain.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêt de car de la Cheville : La pose de l'abri de bus sera réalisée dans le courant du mois de février. Concernant l'aménagement et la sécurisation de l'arrêt, celui-ci est programmé en 2022.

Réunion du Conseil municipal programmée le lundi 8 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Pascal GENOUD

